

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 21 juillet 2006
(convocation du 10 juillet 2006)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt Et Un Juillet Deux Mil Six à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. ROUSSET Alain, M. MARTIN Hugues, M. HOUDEBERT Henri, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCASSOU Dominique, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BRACQ Mireille, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CASTEL Lucien, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvère, M. FAYET Guy, M. FERILLOT Michel, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, M. JAULT Daniel, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIER Pierre, M. MANGON Jacques, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, Mme MOULIN-BOUDARD Martine, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. REDON Michel, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. BOBET Patrick à M. DUCHENE Michel	M. CAZENAVE Charles à M. DAVID Jean-Louis
Mme. CURVALE Laure à M. CHAUSSET Gérard	M. CORDOBA Aimé à M. BROQUA Michel
M. FELTESSE Vincent à M. SEGUREL Jean-Pierre	M. DELAUX Stephan à Mme PARCELIER Muriel (à partir de 10 h 30)
M. FLORIAN Nicolas à M. PUJOL Patrick	Mme. FAORO Michèle à Mme. LIMOUZIN Michèle
M. TOUZEAU Jean à M. DAVID Jean-Louis	M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel
M. ANZIANI Alain à M. SAINTE-MARIE Michel	Mme. ISTE Michèle à M. SARRAT Didier
M. BANNEL J. Didier à Mme BRACQ Mireille (jusqu'à 10 h 15)	Mme. JORDA-DEDIEU Carole à M. LOTHAIER Pierre
M. BAUDRY Claude à M. FERILLOT Michel	M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
M. BELIN Bernard à M. TAVART Jean-Michel	M. MANSENCAL Alain à M. MERCHERZ Jean
M. BELLOC Alain à Mme. PUJO Colette	M. MAURIN Vincent à Mme. EYSSAUTIER Odette
M. BREILLAT Jacques à M. CASTEL Lucien	M. MONCASSIN Alain à M. GRANET Michel
Mme. BRUNET Françoise à M. SIMON Patrick	Mme MOULIN-BOUDARD Martine à Mme CAZALET A. Marie (jusqu'à 10 h 45)
M. CANIVENC René à M. QUERON Robert	Mme PALVADEAU Chrystèle à M. NEUVILLE Michel
M. CARTI Michel à Mme. CARTRON Françoise	M. POIGNONEC Michel à M. FAYET Guy
Mme CASTANET Anne à Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude	Mme. RAFFARD Florence à M. QUANCARD Joël
M. CASTEX Régis à M. REBIERE André	

LA SEANCE EST OUVERTE

Pièce(s) jointe(s) :**Erreur ! Aucune variable de document fournie.**

Marché en procédure adaptée - Recours à un conseil juridique et fiscal - Choix du titulaire - Approbation - Autorisation

Monsieur LABISTE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par délibération n°2006/0022 en date du 20 janvier 2006, et suite à l'expérimentation menée sur 2005, la Communauté Urbaine de Bordeaux a lancé une consultation afin de se doter d'un conseil juridique et fiscal, pour une durée de 1 an renouvelable 2 fois.

En effet, le recours au conseil juridique et fiscal mené sur l'année 2005 a permis de sécuriser au plan juridique et fiscal les décisions à prendre par notre établissement dans des domaines touchant plus particulièrement la taxe professionnelle, les autres taxes directes locales, l'impôt sur les sociétés, la TVA, les taxes d'urbanisme, etc...

L'objet de la consultation portait sur les missions suivantes :

- 1/ la résolution de questions fiscales ponctuelles dans le cadre de problématiques budgétaires liées à l'exercice de ses compétences ;
- 2/ l'assistance au montage financier et au suivi d'opérations sur leur dimension fiscale ;
- 3/ un conseil sur des thématiques nécessitant des analyses juridiques et fiscales approfondies liées notamment à des démarches engagées par la Communauté ou à des évolutions législatives et réglementaires.

L'étendue de la prestation a été évaluée de la façon suivante :

- 40 à 60 sollicitations ponctuelles par an, pouvant relever des axes 1/ et 2/ de la mission ;
- 4 à 6 études fiscales approfondies par an, liées à l'axe 2/ ou 3/.

L'ensemble des prestations commandées ne peut excéder un volume total de 60 pour les sollicitations ponctuelles et de 6 pour les études fiscales approfondies.

La durée du marché est de 1 an à compter de la date de sa signature, reconductible pour une durée totale n'excédant pas 3 ans.

Des 6 entreprises ayant retiré le dossier de consultation, 4 ont effectivement répondu.

L'examen des propositions s'est déroulé en 2 étapes :

Dans un premier temps ont été examinés :

- la conformité des offres et la recevabilité des candidats, selon les critères suivants :
 - 1-Garanties financières
 - 2- Capacités techniques et compétences en matière juridique, fiscale, finances publiques, comptabilité privée
 - 2-Références professionnelles
- le contenu des offres, selon les critères suivants :
 - 1- Moyens humains mis en œuvre pour mener à bien la mission et capacités techniques de l'équipe pluridisciplinaire au regard des compétences demandées (35 %)
 - 2- Délais d'exécution et garanties de disponibilité des membres de l'équipe pluridisciplinaire (30 %)
 - 3- Méthodologie et qualité des supports de prestation proposés (20%)
 - 4- Prix des prestations (15 %)

Dans un deuxième temps, les candidats retenus ont été convoqués pour un entretien visant à confirmer les engagements pris dans leurs propositions ; dans ce but trois cas pratiques leur ont notamment été soumis.

Au cours de cette étape, conformément au règlement de la consultation, les aspects suivants ont pu être négociés :

- Les délais
- Les modalités de mise en œuvre
- Les prix

A l'issue de l'analyse des offres réalisée selon les critères énoncés ci-dessus, il ressort que CMS Bureau Francis Lefebvre est le plus à même des candidats à pouvoir remplir la mission de conseil juridique et fiscal dans les domaines de compétences de la CUB.

Ce cabinet propose une équipe d'experts spécialisés par impôt et notamment sur les problématiques intéressant la CUB. : la TVA et la fiscalité directe locale (taxe professionnelle, méthode d'évaluation cadastrale,...). Les réponses apportées aux cas pratiques soumis lors de l'entretien ont permis de montrer la capacité d'expertise et la réactivité immédiate sur des sujets d'actualité et à forts enjeux pour notre Etablissement.

L'opération était initialement estimée à 40 000 € HT par an maximum soit 120 000 € HT sur 3 ans maximum. L'offre présentée par CMS Bureau Francis Lefebvre s'établit, après négociation, à 66 000 € HT par an maximum soit 198 000 € HT sur 3 ans maximum.

La proposition financière du candidat a fait l'objet de discussions avec le cabinet qui a consenti une baisse de ses tarifs de consultation mais ne peut aller au-delà par rapport à ceux pratiqués sur des prestations similaires à d'autres collectivités locales et EPCI (notamment une autre communauté urbaine).

Le dépassement de l'estimation initiale du marché s'explique par le besoin croissant pour la Communauté urbaine de Bordeaux de conseils dans des sujets nécessitant une technique juridique et fiscale de très haut niveau d'expertise. L'enveloppe précédemment estimée était calée sur le marché déjà attribué dans ce domaine et correspondait à des tarifs pratiqués pour des prestations plus généralistes qui ne sauraient satisfaire l'établissement communautaire pour qu'émergent des solutions adaptées aux problématiques de plus en plus lourdes du contexte juridique et fiscal.

Au regard de l'ensemble des éléments exposés ci-dessus, il vous est demandé, si tel est votre avis, de bien vouloir :

- **Entériner** le choix du prestataire en tant que conseil fiscal de notre Etablissement dans le cadre décrit ci-dessus ;
- **Autoriser** Monsieur le Président à :
 - signer le marché à intervenir avec le prestataire, CMS Bureau Francis Lefebvre, en réponse au marché lancé la procédure adaptée, en application notamment de l'article 28 du code des marchés publics ;
 - signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- **Décider** d'imputer la dépense correspondante au chapitre 011, article 6226, sous-fonction 0200 du budget principal pour l'exercice 2006.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 21 juillet 2006,

**REÇU EN
PRÉFECTURE LE
31 JUILLET 2006**

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

M. LABISTE Bernard

